



Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Soixante-troisième session

Genève, 26-28 mai 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session

**Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, à partir
du lundi 26 mai 2025 à 10 heures***

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2024-2025.
3. Révision du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012.
4. Projet de plan de travail pour 2026-2027 relatif à l'application de la Convention : aspects et éléments stratégiques.
5. Élection de membres du Bureau.
6. Questions diverses.
7. Adoption du projet de rapport sur les travaux de la soixante-troisième session.

* Les représentants participant à la réunion sont priés de s'inscrire en ligne **avant le 25 avril 2025** en utilisant le lien disponible sur la page Web de la réunion : <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Air-Pollution/events/393909>. Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Un plan du Palais des Nations est disponible sur le site Web de l'Office des Nations Unies à Genève : www.ungeneva.org/fr/about/practical-information/map. Cette session se déroulera sans support papier. Les documents de session et les informations connexes seront disponibles sur la page Web mentionnée ci-dessus. Il est recommandé aux représentants de se munir des exemplaires des documents dont ils pourraient avoir besoin.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : lundi 26 mai, matin

1. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen établi au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sera invité à adopter son ordre du jour, tel qu'il figure dans le présent document.

Document(s)

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-troisième session (ECE/EB.AIR/WG.5/133)

2. Progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2024-2025

Horaire indicatif : lundi 26 mai, matin

2. Le Groupe de travail souhaitera sans doute prendre note des rapports de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, de l'Équipe spéciale de l'azote réactif et de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique sur les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/154/Add.1). Il souhaitera peut-être également prendre note de toute information pertinente présentée par les coprésidents des équipes spéciales à la réunion préparatoire informelle (Genève (en ligne), 19 mai 2025), organisée en complément de la soixante-troisième session du Groupe de travail.

3. Le Groupe de travail est invité à examiner les projets de documents d'orientation ci-après, établis par l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et l'Équipe spéciale de l'azote réactif, respectivement en application des points 2.2.2, 2.2.3 et 2.2.5 du plan de travail :

- a) Projet de document d'orientation révisé sur les techniques de contrôle des émissions de soufre, d'oxydes d'azote, de composés organiques volatils et de particules (y compris les PM₁₀, les PM_{2,5} et le carbone noir) provenant de sources fixes ;
- b) Projet de document d'orientation sur les mesures non techniques ;
- c) Projet de document d'orientation révisé sur les bilans d'azote nationaux.

Document(s)

Report of the Task Force on Techno-economic Issues (ECE/EB.AIR/WG.5/2025/INF.1)

Report of the Task Force on Reactive Nitrogen (ECE/EB.AIR/WG.5/2025/INF.2)

Report of the Task Force for International Cooperation on Air Pollution (ECE/EB.AIR/WG.5/2025/INF.3)

Projet de document d'orientation révisé sur les techniques de contrôle des émissions de soufre, d'oxydes d'azote, de composés organiques volatils et de particules (y compris les PM₁₀, les PM_{2,5} et le carbone noir) provenant de sources fixes (ECE/EB.AIR/WG.5/2025/2)

Projet de document d'orientation révisé sur les bilans d'azote nationaux (ECE/EB.AIR/WG.5/2025/3)

Draft guidance document on non-technical measures (ECE/EB.AIR/WG.5/2025/4)

3. Révision du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012

Horaire indicatif : lundi 26 mai, matin et après-midi, et mardi 27 mai, matin et après-midi

4. Par sa décision 2023/5 (ECE/EB.AIR/154), adoptée à sa quarante-troisième session (Genève, 11-14 décembre 2023), l'Organe exécutif a amorcé le processus de révision du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), tel que modifié en 2012, afin de donner suite aux conclusions du rapport sur l'examen du Protocole (ECE/EB.AIR/150/Add.2). À sa quarante-quatrième session (Genève, 9-12 décembre 2024), l'Organe exécutif a adopté, par sa décision 2024/2, le plan de révision du Protocole de Göteborg, tel que modifié en 2012 (ECE/EB.AIR/156/Add.2). Conformément au plan (par. 15 a) et tableau 2), le Groupe de travail est invité à examiner les nouveaux engagements de réduction des émissions pour les polluants actuellement couverts par le Protocole, ainsi que d'éventuelles révisions des annexes techniques, y compris des révisions liées au champ d'application et au niveau d'ambition desdites annexes. Le Groupe de travail est également invité à examiner la faisabilité et l'utilité des options permettant d'inclure le méthane dans le Protocole révisé, ainsi que de nouvelles dispositions sur la flexibilité et d'autres approches pour les États non parties, en tenant compte des débats à ce propos tenus par l'Organe exécutif à sa quarante-quatrième session (ECE/EB.AIR/156, à paraître). Dans ses délibérations, le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre en compte les scénarios fondés sur les effets à différents niveaux d'ambition pour des stratégies de réduction des émissions d'un bon rapport coût/efficacité qui seront fournis par l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée. Conformément à la demande de l'Organe exécutif, le Groupe de travail devrait également tenir compte des travaux réalisés par l'Équipe spéciale des questions technico-économiques dans le cadre de ses discussions sur la nature, le statut et le contenu des annexes techniques. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également poursuivre l'examen des mérites pour les non parties de l'approche énoncée dans l'Action de Batumi pour un air plus pur.

Document(s)

Updated policy brief by the Task Force on Integrated Assessment Modelling (ECE/EB.AIR/WG.5/2025/INF.4)

4. Projet de plan de travail pour 2026-2027 relatif à l'application de la Convention : aspects et éléments stratégiques

Horaire indicatif : mardi 27 mai, après-midi

5. Le Groupe de travail sera invité à examiner les aspects et les éléments stratégiques et autres dispositions connexes du projet de plan de travail pour 2026-2027 relatif à l'application de la Convention, qui sera présenté à l'Organe exécutif à sa quarante-cinquième session (Genève, 8-11 décembre 2025). Le Groupe de travail sera invité à prendre en compte les activités proposées par les Coprésidents de l'Équipe spéciale de l'azote réactif, de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique et de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, telles qu'elles figurent dans le document intitulé « Projet de plan de travail pour 2026-2027 relatif à l'application de la Convention : aspects et éléments stratégiques ».

Document(s)

Projet de plan de travail pour 2026-2027 relatif à l'application de la Convention : aspects et éléments stratégiques (ECE/EB.AIR/WG.5/2025/1)

5. Élection de membres du Bureau

Horaire indicatif : mercredi 28 mai, matin

6. Le Groupe de travail est appelé à élire ses vice-président(e)s. À sa soixante et unième session (Genève, 4-6 septembre 2023), le Groupe de travail a élu Filipa Marques (Portugal), John Salter (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Allie Davis (États-Unis d'Amérique) Vice-Président(e)s pour un premier mandat¹. Kevin Daucher (États-Unis d'Amérique) a remplacé M^{me} Davis en janvier 2024 pour la période allant jusqu'à la fin du mandat.

7. Le Groupe de travail souhaitera peut-être instaurer la pratique de la signature d'une déclaration d'impartialité par ses membres élus, conformément au paragraphe 2 de la décision 2022/6 relative à la déclaration d'impartialité des membres élus (ECE/EB.AIR/150).

6. Questions diverses

Horaire indicatif : mercredi 23 mai, matin

8. Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour. Les délégations souhaitant soumettre des questions sont invitées à en informer le secrétariat dans les plus brefs délais.

7. Adoption du projet de rapport sur les travaux de la soixante-troisième session

Horaire indicatif : mercredi 28 mai, matin

9. Le Président présentera, avec l'aide du secrétariat, un compte rendu des principales conclusions et recommandations adoptées pendant la session, qui servira de point de départ au projet de rapport. Le Groupe de travail sera invité à examiner et à adopter le projet de rapport sur les travaux de sa soixante-troisième session et à charger le secrétariat d'en établir ensuite une version définitive.

¹ ECE/EB.AIR/WG.5/130, par. 28.